

Installation du conseil territorial de santé du Var

Marseille, le 23 mars 2017.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) a installé le conseil territorial de santé (CTS) du Var le 21 mars 2017, à l'hôpital Léon Bérard d'Hyères. Il s'agit du premier CTS installé en région Paca, en remplacement des conférences de territoire.

Cette première réunion a été l'occasion d'élire :

- la présidente du CTS : Caroline Depallens (conseiller départemental du Var) ;
- la vice-présidente : le docteur Laurence Pallier (directrice du Codes 83) ;
- le représentant du CTS désigné pour siéger à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) : Bernard Malaterre (directeur de l'hôpital Léon Bérard d'Hyères).

Véritable instance de démocratie en santé, ce conseil est un outil au service du territoire : il est composé d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.

Le conseil territorial de santé contribuera notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé Paca. Il participera aussi à l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé.

Un conseil territorial de santé sera installé sur chacun des territoires de démocratie sanitaire : ces territoires visent à mettre en cohérence les projets de l'ARS Paca, des professionnels et des collectivités territoriales, tout en prenant en compte l'expression des usagers. Arrêtés par le directeur général de l'ARS Paca après avis du préfet de région, de la CRSA et des collectivités territoriales concernées, ils correspondent aux six départements de la région Paca.